

Sujet zéro



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme : Baccalauréat technologique STAV
Domaine Technologique : Services

Epreuve : S4 - Territoires et technologie

Définition de l'épreuve

(Référence : Arrêté du 24 mars 2019 modifié relatif au référentiel de formation de la série STAV du baccalauréat technologique et Note de service DGER/SDPFE/2019-702 du 10/10/2019)

« L'épreuve de Territoires et technologie est une épreuve ponctuelle terminale écrite de 3 heures dont 30 minutes consacrées à la prise de connaissance des documents. Les modalités sont identiques pour tous les candidats (évaluées en modalité CCF et hors CCF). Elle est affectée du coefficient 16.

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve terminale écrite comporte deux parties. La première est commune à tous les candidats, quel que soit le domaine technologique étudié. La seconde partie est contextualisée selon le domaine technologique étudié par le candidat.

Attendus de la première partie :

A partir de documents d'actualité, en lien avec un ou plusieurs territoires, le candidat montre sa compréhension d'information et des phénomènes décrits dans les documents et formule un point de vue. On attend du candidat qu'il mobilise ses connaissances :

- Des spécificités des territoires,
- De l'organisation des territoires,
- De la régulation des activités économiques relatives aux cinq domaines technologiques présentes dans les territoires.

Attendus de la seconde partie :

A partir d'un corpus documentaire spécifique à chaque domaine technologique présentant un processus technologique situé dans son contexte, on attend du candidat :

- Qu'il analyse les interactions, d'une part entre le contexte et le processus, d'autre part entre le contexte et les choix socio-techniques,
- Qu'il mobilise sa culture du domaine technologique concerné.

Modalités d'évaluation

La correction est effectuée, à partir d'une grille nationale critériée d'évaluation (Annexe 4), par deux examinateurs :

- Un enseignant en sciences économiques, sociales et de gestion,
- Un enseignant en sciences et techniques du domaine technologique concerné

Annexe 4 : Grille nationale critériée d'évaluation de l'épreuve terminale

Critères	Indicateurs à adapter au sujet	Barème
Première partie sur 6 points		
Analyse des caractéristiques et des enjeux d'une activité en lien avec un territoire	<ul style="list-style-type: none">- Utilisation des concepts et des notions- Compréhension de l'information- Formulation d'un point de vue	6
Deuxième partie sur 14 points		
Analyse des interactions entre contexte et processus	<ul style="list-style-type: none">- Identification des éléments clefs du contexte du processus étudié- Caractérisation des principales étapes du processus- Mise en évidence des interactions entre le contexte et le processus	6 ou 7 (Selon les sujets)
Analyse des choix socio-techniques	<ul style="list-style-type: none">- Repérage des choix socio-techniques- Analyse des déterminants des choix socio-techniques	7 ou 8 (Selon les sujets)
		/20

PARTIE 1

Précisions sur la première partie de l'épreuve

La construction du sujet prend en compte le fait qu'il doit pouvoir être traité par l'ensemble des domaines en lien avec la première partie du module S4.

La lecture du document support et le traitement des questions ne doit pas prendre plus de 30% du temps total imparti à l'épreuve soit environ 50 minutes.

Le sujet comporte un document d'au maximum une page.

Ce document d'actualité fait référence soit à une thématique qui touche l'ensemble ou la majorité des territoires ruraux (l'artificialisation des sols pour le sujet zéro) soit à une thématique rencontrée sur un territoire rural précis (la situation des services publics sur un territoire précis, par exemple) mais qui peut concerner l'ensemble ou la majorité des territoires ruraux.

Les questions se répartissent en trois groupes qui correspondent aux trois indicateurs présents dans la grille nationale d'évaluation et sont en lien avec les trois sous-objectifs du module :

- un premier groupe relatif à la connaissance de notions et de concepts présents dans le texte ou proposés à partir du texte (le texte du sujet zéro fait référence à la notion de politique publique, une ou plusieurs questions peuvent porter sur la politique agricole, la politique de l'environnement, etc.) ;
- un deuxième groupe d'explication d'éléments d'information présents dans le texte ;
- un troisième groupe qui doit permettre au candidat de formuler un avis argumenté sous la forme d'un texte d'environ dix lignes, avis en lien avec la thématique du texte identifiée dans le titre, l'artificialisation des sols pour le sujet zéro.

Les six points prévus par la grille pour la notation de la première partie du sujet sont répartis de façon égale entre les trois groupes de questions (2 points par groupe). Cette répartition doit permettre de valoriser au même niveau les trois compétences attendues du candidat dans le cadre de l'enseignement de la première partie du module S4, compétences de natures différentes identifiées par les indicateurs d'évaluation.

Libellé du sujet

Document support

ARTIFICIALISATION DES SOLS : EN FRANCE, ON BÉTONNE MÊME QUAND CE N'EST PAS NÉCESSAIRE

Source : Fabre Marina, « L'artificialisation des sols progresse plus vite que la croissance démographique et économique », 8 avril 2019,

<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/agriculture/isr-rse/l-artificialisation-des-sols-progresse-plus-vite-que-la-croissance-demographique-et-economique-147106.html>

C'est un phénomène que les politiques publiques ont dû mal à endiguer malgré les promesses. En 2015, l'artificialisation de sols représentait 9,4 % du territoire métropolitain contre 8,3 % en 2006. « *La France a perdu un quart de sa surface agricole sur les 50 dernières années* », a ainsi rappelé le Président de la république lors de sa visite au Salon de l'Agriculture le 23 février 2019. Aujourd'hui, c'est l'équivalent de la superficie d'un département moyen qui est bétonné tous les 7 à 10 ans.

Or selon une nouvelle étude menée par l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), « *un nombre préoccupant de territoires connaissent une forte artificialisation malgré une faible croissance démographique et économique* ». Autrement dit l'artificialisation progresse même quand elle n'est pas nécessaire. « *En dix ans, la superficie des terres artificialisées a augmenté de 13 % alors que la croissance du produit intérieur brut est de 6 % et celle de la démographie de 5 %* », détaille Alice Colsaet, doctorante à l'Iddri et autrice de l'étude.

L'habitat et les zones d'activité responsables de l'artificialisation

Plusieurs facteurs sont évoqués, notamment l'évolution de nos modes de vie. Les Français (...) privilégient les maisons individuelles pourtant responsables d'un hectare sur deux artificialisés et achètent de plus en plus de maisons secondaires.

Mais les collectivités sont également pointées du doigt. « *Il y a une tendance à consommer de l'espace pour essayer de créer un dynamisme* », décrypte Alice Colsaet, « *certaines collectivités vont construire des zones d'activité même s'il n'y a pas de demande et qu'elles sont en concurrence avec la zone d'activité de la collectivité voisine. C'est une offre surabondante qui est déconnectée des besoins et qui crée des zones vides* ».

Il n'y a pas un responsable, c'est le cumul entre les nouveaux logements, les complexes commerciaux, les réseaux routiers... qui favorise cette artificialisation galopante.

Moins de terres agricoles, un enjeu de sécurité alimentaire

Selon les estimations de l'Iddri, si la France continue à ce rythme, d'ici la fin du siècle, 18 % de son territoire sera artificialisé contre 9,7 % aujourd'hui. (...). « *D'abord cela signifierait une perte d'autonomie alimentaire dans l'Hexagone alors qu'il y a une croissance démographique* », alerte

Emmanuel Hyst, président des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), « *ensuite les terres agricoles participent à la lutte contre le changement climatique. Elles permettent de capter le carbone mais également l'eau qui recharge les nappes phréatiques* ».

Pour Emmanuel Hyst, pas de doute, il faut considérer les terres agricoles comme des surfaces intouchables, à l'instar des forêts. (...) L'objectif de zéro artificialisation nette introduit dans le Plan biodiversité de 2018, « *suppose que toute nouvelle construction devrait être compensée par une déconstruction équivalente, par exemple dans des zones d'activités devenues vacantes ou des parkings surdimensionnés* » rappelle l'Iddri. Reste à voir, dans le temps, les effets de cette ambition.

Exemples de consignes possibles

Utilisation des concepts et des notions (2 consignes)

- Le texte fait référence aux *politiques publiques* : à l'aide d'un ou de plusieurs exemples, vus au cours de la formation, préciser le rôle d'une politique publique.
- Le texte fait référence aux *politiques publiques*. La politique agricole commune (PAC) est une politique publique : présenter précisément deux mesures prises dans le cadre de la PAC.
- Dans le document, il est question des SAFER. Préciser le rôle de cet organisme dans les territoires ruraux.

Compréhension de l'information (2 consignes)

- « *D'abord cela signifierait une perte d'autonomie alimentaire dans l'Hexagone* » : expliquer cette affirmation.
- « *Autrement dit l'artificialisation progresse même quand elle n'est pas nécessaire* » : expliquer ce constat.

Formulation d'un point de vue (1 consigne)

Dans un texte d'une dizaine de lignes, proposer un avis argumenté sur la question du développement de l'artificialisation des sols dans les territoires ruraux.

Exemple d'avis :

- *L'artificialisation des sols ne peut pas être interdite dans la mesure où les territoires ruraux doivent continuer à se développer mais elle doit être contrôlée.*
- *L'artificialisation des sols, devenue trop importante, a des effets négatifs sur les territoires ruraux, aussi elle ne doit plus augmenter.*

Grille d'évaluation – Indications de correction

Critère d'évaluation : Analyse des caractéristiques et des enjeux d'une activité en lien avec un territoire

Indicateurs d'évaluation		--	-	+	++	Note	
Utilisation des concepts et des notions	Question 1.1 (1)						/ 2 points
	Question 1.2 (1)						
Compréhension de l'information	Question 2.1 (2)						/ 2 points
	Question 2.2 (2)						
Formulation d'un point de vue (question 3)	Présence d'un avis (3)						/ 2 points
	Argumentation (4)						
	Utilisation de références (5)						
(1) précision et pertinence (2) compréhension et explicitation (3): en lien et adapté à la question posée; (4): présence et construction; (5): références tirées du texte ou en lien avec l'objectif 1 du module S4		Total					/ 6 points

Exemples d'indications de correction :

Consigne 1 :

Consigne 1.1- Le texte fait référence aux *politiques publiques*. La politique agricole commune (PAC) est une politique publique : présenter deux mesures prises dans le cadre de la PAC.

On attend du candidat qu'il formule deux mesures issues de la PAC de façon précise, par exemple :

- l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), aide qui vient soutenir les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles ou spécifiques ;
- le paiement d'aides directes aux agriculteurs qui visent à soutenir leur revenu ;
- les aides aux jeunes agriculteurs pour favoriser leur installation ;
- les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui visent à inciter les agriculteurs à mettre en œuvre des pratiques favorables à l'environnement ; etc.

Consigne 1.2- Dans le document, il est question des *SAFER*. Préciser le rôle de cet organisme dans les territoires ruraux.

La signification du sigle est donnée dans le texte. Cet acteur est incontournable dans les territoires ruraux et son rôle doit être globalement identifié notamment sur l'intervention sur le marché foncier. Réponse possible : *La SAFER intervient sur le marché foncier rural en achetant des biens qu'elle revendra pour favoriser l'installation en agriculture ou d'autres projets liés au monde rural.*

Consigne 2 :

Consigne 2.1- « *D'abord cela signifierait une perte d'autonomie alimentaire dans l'Hexagone* » : expliquer cette affirmation.

On attend du candidat qu'il fasse le lien entre le recul des terres à usage agricole et alimentaire, la consommation alimentaire et le risque de l'accroissement de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

- « *Autrement dit l'artificialisation progresse même quand elle n'est pas nécessaire* » : expliquer ce constat.

On attend du candidat une explication de l'affirmation à partir des arguments donnés dans le

texte :

- une augmentation de l'artificialisation plus rapide que les croissances démographique et économique ;
- le développement de l'habitat individuel
- le rôle des aménagements des collectivités locales.

Consignes 3 : Formulation d'un point de vue

A la différence des questions 1 (connaissances de notions et de concepts) et 2 (explicitation d'une information), cette partie doit permettre au candidat d'engager un avis personnel et argumenté.

Exemples d'avis à développer :

- *L'artificialisation des sols ne peut pas être interdite dans la mesure où les territoires ruraux doivent continuer à se développer mais elle doit être contrôlée.*
- *L'artificialisation des sols, devenue trop importante, a des effets négatifs sur les territoires ruraux, aussi elle ne doit plus augmenter.*

PARTIE 2

Précisions sur la deuxième partie de l'épreuve

À partir d'un corpus documentaire spécifique à chaque domaine technologique, présentant un processus technologique situé dans son contexte, on attend du candidat pour cette seconde partie :

- qu'il analyse les interactions d'une part entre le contexte et le processus, d'autre part entre le contexte et les choix sociotechniques,
- qu'il mobilise sa culture du domaine technologique concerné.

Le sujet ci-dessous proposé porte sur le processus de mise en œuvre d'un service au territoire. D'autres sujets pourraient être plus orientés service à la personne ou commerce.

Libellé du sujet

L'ouverture d'une épicerie solidaire à Jacou

Jacou est une commune française située dans le département de l'Hérault en région Occitanie, en périphérie de Montpellier, ville de 277 639 habitants. Elle a une superficie de 3,43 km² pour 6785 habitants recensés en 2016.

En 2009, la municipalité a donné naissance à des jardins familiaux et à un verger partagé, le « Verger du Carbet » gérés par deux associations locales.

Le 21 mars 2019, a eu lieu l'inauguration d'une épicerie solidaire (ou « sociale »), commerce de proximité à destination des publics en difficultés économiques. Ce projet est porté par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la ville et mené en concertation avec différents acteurs du territoire. Les critères d'admission à ce service, assez ouverts, permettent d'apporter un aide alimentaire à 60 familles, ce qui représente environ 150 bénéficiaires. L'épicerie solidaire est administrée par un CESF (conseiller en économie sociale et familiale), aidé de 20 bénévoles qui se relaient 4 jours par semaine, dont les 2 jours d'ouverture du commerce.

Sylvie Pradelle, présidente de la commission « insertion et économie solidaire » du conseil départemental de l'Hérault, intéressée par ce projet, souhaite l'étudier afin d'en tirer des enseignements pour de futurs projets à destination de zones rurales. A cette fin, elle a demandé au CCAS de Jacou de réaliser une présentation du projet. Par ailleurs, Jacou pourrait être commune « pilote » dans le cadre de l'UDCCAS (Union départementale des CCAS) de l'Hérault.

Consignes :

En vous aidant des documents joints et en mobilisant votre culture technologique acquise dans différentes situations (enseignements, expérience en milieu professionnel, acquis personnels...). Il vous est demandé :

1. Analyser les interactions entre le contexte et le processus de création de l'épicerie solidaire.
2. Analyser les principaux choix sociotechniques effectués par le CCAS et leurs déterminants.

Liste des documents :

Document 1 – Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire ?

Source : <https://andes-france.com/nos-actions/les-epiceries-solidaires/qu-est-ce-qu-une-epicerie-solidaire/>

Document 2 - Situation géographique

Source : site viamichelin.fr

Document 3 - Données statistiques

Source : Comparateur de territoire de l'Insee – Insee.fr

Document 4 – Projet d'aménagement d'une épicerie solidaire

Source : CCAS de la commune de Jacou

Document 5 – Point d'étape du projet d'aménagement d'une épicerie solidaire

Source : CCAS de la commune de Jacou (doc transformé : projet présenté comme « réalisé »)

Document 6 - L'épicerie solidaire de Jacou

Source : Mon Hérault, le magazine du département, n°13, Bimestriel mai-juin 2019, p. 25

Document 7 – L'épicerie sociale rénovée poursuit sa mission

Source : <https://www.midilibre.fr/2019/03/29/lepicerie-sociale-renovee-poursuit-sa-mission,8097350.php>

Document 8 – L'ouverture de l'Épicerie Solidaire

Extrait du journal municipal

Document 9 – Présentation du CCAS de Jacou

Source : <https://www.ville-jacou.fr/vos-services/solidarite-ccas/>

Données et documents modifiés pour les nécessités de l'épreuve.

Document 1 – Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire ?

Extraits du site de l'ANDES (Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires)

Innover pour l'insertion durable autour d'une alimentation de qualité pour tous

En France, les différences de niveaux de vie s'écartent entre les plus aisés et les plus fragilisés. 1 français sur 4 n'arrive pas à boucler ses fins de mois (Baromètre exclusif CSA / Cofidis « Les Français et leur pouvoir d'achat » – 5e édition 2017).

L'épicerie solidaire se présente comme un commerce de proximité classique, elle permet à un public en difficulté économique de réaliser ses courses et de choisir les produits qu'il souhaite consommer, en proposant des denrées de qualité entre 10% à 30% de leur valeur marchande. La force des épiceries solidaires est de proposer une offre alimentaire diversifiée et de qualité, qui permet l'accès à des produits frais et à des fruits et légumes à des personnes ayant des difficultés économiques. Ainsi, le modèle des épiceries solidaires répond à des problématiques de société et de santé publique.

Les clients bénéficiaires sont orientés vers l'épicerie solidaire par un travailleur social (en général un CESF), la durée d'accès est limitée et chaque client bénéficiaire est accompagné afin de travailler son projet personnel à réaliser durant le temps d'accès à l'épicerie solidaire. Les épiceries solidaires sont des lieux d'accueil et d'échanges, elles organisent régulièrement des activités pour leurs clients bénéficiaires.

Une épicerie solidaire est un lieu qui offre « une aide alimentaire qui n'en a pas l'air » !

Qui sont les clients bénéficiaires d'une épicerie solidaire ?

Les clients bénéficiaires des épiceries solidaires sont des personnes en situation de fragilité économique orientées par les travailleurs sociaux dans le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) des mairies. Chaque structure à ses propres critères d'admission.

Le public des épiceries solidaires est essentiellement composé de bénéficiaires des minima sociaux, de « travailleurs pauvres », de familles monoparentales, de retraités, d'intérimaires, d'étudiants sans ressources...

Un lieu de sociabilité et d'échanges

L'offre alimentaire des épiceries solidaires s'inscrit dans une action solidaire plus vaste. Les épiceries solidaires sont, aussi et surtout, des lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges. Le « coup de pouce » apporté par les épiceries solidaires est un moyen d'aborder d'autres questions : la santé, l'éducation, le logement, l'emploi, la gestion du quotidien...

Les épiceries solidaires organisent de nombreuses activités pour leurs clients bénéficiaires : ateliers cuisine, ateliers créatifs, ateliers d'esthétique, ateliers enfants-parents, sorties culturelles... permettant ainsi aux clients bénéficiaires de tisser des liens, de sortir du quotidien et de développer des compétences.

Comment sont financées les épiceries solidaires ?

Les épiceries solidaires sont créées avec le concours d'un ensemble de partenaires :

- Publics : l'État, les Conseils Régionaux, les Conseils Départementaux, les CAF, les CPAM, les villes (CIAS-CCAS).
- Privés : les entreprises, les industries agro-alimentaires, la grande distribution, les fondations et des dons de particuliers.

Document 2 - Situation géographique

Site viamichelin.fr



Document 3 - Données statistiques

Comparateur de territoire ©Insee

Revenus	Jacou (34120)	Hérault (34)
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2016, en euros	23046	19575
Taux de pauvreté en 2016, en %	8,2	19,2
<i>Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2019</i>		
Emploi – Chômage au sens du recensement	Jacou (34120)	Hérault (34)
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2016	78,7	70,5
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2016	10,4	17,7
<i>Sources : Insee, RP2011 et RP2016 exploitations principales en géographie au 01/01/2019</i>		

Document 4 – Projet d'aménagement d'une épicerie solidaire



La réflexion suivante fait suite à la rencontre avec Jean-Pierre Mallet, Inspecteur D.D.A.S.S., le 23 février 2018, sur le projet d'épicerie sociale.

L'Aide Alimentaire regroupe au sens large : l'obligation de subvenir aux besoins alimentaires des publics les plus fragiles. « Sans alimentation, l'Être Humain ne peut pas vivre », c'est une des préoccupations nationales majeures. Au niveau de notre territoire et ce, depuis 1989, la municipalité œuvre également dans ce sens.

Partant de ce constat et avant de développer plus avant notre projet, il est nécessaire d'effectuer le recensement des actions déjà existantes sur notre commune. L'Aide Alimentaire est donc présente :

- Pour les familles, les parents isolés, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées : distribution de colis d'urgence, octroi de l'aide alimentaire gratuite sous forme de colis via l'Espiçario, la tarification sociale de la cantine scolaire et de la crèche...
- Les associations locales jouent également un rôle important dans l'Aide Alimentaire. (Ex : le Verger du Carbet qui permet aux personnes de cultiver leurs propres légumes et de faire face à leurs besoins alimentaires, et les surplus sont offerts à l'aide Alimentaire).

Comment enrichir l'existant avec de nouvelles actions en lien direct avec le « Bien-Manger » ?

A partir des constats précédents, il est à noter que la création d'une épicerie sociale est un projet ambitieux sur le moyen terme qui s'ancre parfaitement dans cette dynamique de soutien aux besoins fondamentaux des administrés. De plus, il s'agit d'un projet innovant qui pourra être valorisé à l'échelle départementale et même métropolitaine (ex : dans le cadre de l'UDCCAS, de la future métropole, Jacou pourrait être commune « pilote »). [...]

Le projet de création d'une épicerie sociale doit s'inscrire pleinement dans une politique publique d'action sociale au profit des personnes en situation de précarité.

Il a pour volonté de sortir d'une logique d'assistantat en faveur d'une démarche d'accompagnement.

Cette épicerie sociale répondrait à plusieurs objectifs :

- répondre au mieux aux besoins alimentaires des personnes
- permettre à chacun des bénéficiaires d'être un acteur responsable de sa consommation.
- élargir la gamme des produits mis à disposition.
- favoriser l'équilibre alimentaire,
- élargir la gamme des produits mis à disposition des bénéficiaires,
- créer du lien social et de la convivialité.

Document 5 – Point d'étape du projet d'aménagement d'une épicerie solidaire au 15 janvier 2019

D'un point de vue économique (les sources d'approvisionnement) :

- Partenariat avec des entreprises commerciales implantées sur le territoire (Ramasse des produits auprès de Netto et Intermarché), motivées par la loi sur le gaspillage alimentaire (La loi Garot du 11 février 2016 oblige les grandes surfaces de plus de 400 mètres carrés à transformer leurs invendus ou à signer des conventions de dons avec les associations caritatives)
- Les producteurs locaux de fruits et de légumes ont été sollicités pour les inciter à donner leurs excédents de récolte ou les vendre à bas prix dans le cadre de l'épicerie sociale
- Le partenariat avec la Banque Alimentaire de l'Hérault qui contribue déjà aux colis distribués par l'Espiçario se poursuivra dans le cadre de l'Épicerie solidaire
- Achats réalisés avec l'aide financière de l'ANES (Association Nationale des Epiceries Solidaires), dans le cadre du programme national d'aide alimentaire,
- Achats et/ou dons de fruits et légumes issus des récoltes estivales des jardins familiaux de la ville de Jacou.

Démarches entreprises d'un point de vue social :

- Un partenariat plus étayé a été développé avec l'Agence Départementale de la Solidarité pour avoir une meilleure connaissance du public suivi par leur service.
- Une enquête de terrain approfondie a été réalisée pour mettre en lien des statistiques telles que les différents types de publics résidant sur Jacou, nombre de personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH, Minimum vieillesse) etc...
- Réalisation d'une analyse des besoins sociaux (réalisée en partenariat avec le conseil départemental et l'UDCCAS-34)

Ces démarches ont permis d'avoir une meilleure connaissance de notre territoire et de recenser les besoins, dans le cas présent, en matière d'Aide Alimentaire.

Soutiens financiers acquis :

- A.N.D.E.S, département de l'Hérault, Agence Régionale Santé (dans le cadre d'un projet Aide Alimentaire /Santé)
- Département

Document 6 - L'épicerie solidaire de Jacou



L'épicerie sociale de Jacou est ouverte aux bénéficiaires du CCAS deux fois par semaine.

LES ÉPICERIES SOLIDAIRES ESSAIMENT



« Partout dans l'Hérault, nous soutenons des initiatives, qui permettent d'améliorer le quotidien des habitants, en facilitant l'accès à des commerces ou services de proximité. Une mission indispensable à nos yeux. »

SYLVIE PRADELLE,
présidente de la commission
insertion et économie solidaire.

Le Département aide les communes à réimplanter des services publics de proximité là où cela est nécessaire. Cafés de pays et épicerie solidaire voient ainsi le jour dans de nombreux villages de l'Hérault... au pied du Caroux, sur une route départementale, parfois même en périphérie d'une grande ville.

À Jacou, le local de distribution de l'aide alimentaire vient de se transformer en épicerie sociale, ravitaillée deux fois par semaine par la Banque alimentaire et Intermarché. Dans ce nouvel espace aménagé en libre-service, les produits sont variés et proposés à prix contenus. « Le concept du libre-service permet de limiter les pertes, la démarche est plus valorisante pour les bénéficiaires, et bien plus conviviale

pour nous tous », confie Violaine qui fait partie du groupe dynamique de bénévoles chargés d'animer la structure. L'ouverture de cette épicerie découle d'une longue concertation menée par le centre communal d'action sociale avec le soutien de la Ville de Jacou et du Département. Elle a amené bénévoles et bénéficiaires à se réunir en comité consultatif pour réfléchir et expérimenter ensemble le fonctionnement de la future

épicerie, en faisant appel aux ateliers de théâtre-forum animés par la Compagnie des Nuits partagées. Pour enrichir la dynamique d'insertion, l'équipe organise régulièrement des ateliers cuisine et "do-it-yourself" dans cette épicerie accueillante.

Prochains ateliers les 16 et 23 mai.

04 67 55 80 71
ccas@ville-jacou.fr

Document 7 – L'épicerie sociale rénovée poursuit sa mission

Article du Midi-Libre, 29 mars 2019

Une somme de 37 000 € a été investie afin de mettre aux normes le local.

L'inauguration de l'épicerie sociale de Jacou s'est déroulée le 21 mars. Cette nouvelle structure s'inscrit comme une évolution de l'aide alimentaire aux familles à Jacou. Mise en place en 1994 par deux citoyens, Rose-France Musseau et Antoine Jordan, sous l'égide du CCAS, cette dernière a permis d'aider jusqu'à 150 personnes représentant 58 familles.

L'aide qui se présentait sous la forme de colis gratuits, devient une véritable épicerie, où les familles pourront choisir les produits. On assiste à une resocialisation des bénéficiaires qui trouveront, aussi, des conseils auprès des bénévoles et devront s'acquitter de 10 à 30 % de la

valeur des produits choisis, provenant tous de dons des commerces partenaires et d'achats auprès de la banque alimentaire de l'Hérault.

Les familles ont la possibilité de se rendre à l'épicerie une fois par semaine, sur rendez-vous, à la rencontre des bénévoles de l'épicerie et d'y réaliser leurs achats. Progressivement, 16 nouveaux bénévoles sont venus rejoindre Rose-France Musseau et Antoine Jordan qui se sont très naturellement et très fortement impliqués dans ce projet d'évolution de l'aide alimentaire.

L'épicerie solidaire propose également des ateliers sur les thématiques du logement, de la gestion du budget, de la cuisine et l'équilibre alimentaire... Ces ateliers collectifs ont pour objectifs :

- d'aborder des questions inhérentes à la gestion de la vie quotidienne,
- de favoriser le retour à l'autonomie
- de rompre l'isolement et l'exclusion en rétablissant un lien social.

Cette liste n'est pas exhaustive et est amenée à évoluer en fonction des besoins repérés par le/la C.E.S.F.

Les travaux de rénovation et de mise aux normes du local ont coûté 37 000 €, financés avec la participation du Conseil départemental, de la mairie, de l'Agence de la solidarité départementale et de l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (ANES).

Le CCAS a choisi d'adhérer à l'ANES, ce qui lui a permis d'obtenir une aide au montage du projet et à sa mise en œuvre (formations des bénévoles, mise à disposition d'un logiciel de gestion du stock, conseils sur l'hygiène...).

Le mobilier de la structure a été réalisé par les élèves de l'atelier menuiserie de l'IME la Pinède de Jacou. À noter aussi le partenariat avec l'Association nationale des épiceries solidaires pour les conseils et subventions. Les services techniques de la mairie ont aussi participé à cette installation par leur expertise.

Correspondant Midi-Libre

Document 8 – L'ouverture de l'Épicerie Solidaire

Extrait du journal municipal



N°104
AVRIL
2019

L'ÉCHO

DE LA MAYRE

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE JACOU

AVANT



En 2018, le local permettait aux bénévoles de préparer les colis alimentaires pour les bénéficiaires. Tous les vendredis, ils venaient récupérer leurs produits.

PENDANT



Après les travaux, Marie-France Bonnet, élue déléguée à la solidarité, agents du CCAS et bénévoles ont travaillé au rangement, à l'étiquetage et à l'aménagement de l'espace.

APRÈS



Les jeunes de l'IME La Pinède ont tenu à participer au projet en assurant la conception d'un étal en bois approprié au libre-service.



La BAH et l'enseigne Intermarché de Jacou ont fait dons de banque réfrigérées et de congélateurs pour compléter l'équipement.



Ce projet a notamment pu voir le jour grâce à l'investissement du Conseil départemental de l'Hérault, qui a subventionné le projet à hauteur de 22 800 € sur un total de 37 000€.

BAH : Banque alimentaire de l'Hérault

Document 9 – Présentation du CCAS de Jacou

Extrait du site de la ville

[...] Comment fonctionne-t-il ?

Pour orienter l'ensemble de ses actions et opérer des choix, le CCAS s'appuie sur un conseil d'administration présidé de droit par le Maire. Il est composé à parité d'élus municipaux et de représentants de la société civile afin de constituer un panel représentatif de la diversité des habitants de la commune. A Jacou, il compte également deux agents administratifs en charge de l'accueil du public et de leur accompagnement, dont un CESF (conseiller en économie sociale et familiale). Ce CESF, recruté en janvier 2019 consacre 20 heures hebdomadaires à l'administration de l'épicerie solidaire et à l'accompagnement des bénéficiaires.

Comment est-il financé ?

Le budget du CCAS est constitué en majorité par une subvention de fonctionnement versée par la municipalité mais également de dons de citoyens, réalisés par exemple à l'occasion de cérémonies de mariage ou d'évènements culturels. Environ 70% des recettes perçues permettent de financer les aides financières mais aussi l'aide alimentaire. Le reste est consacré au financement d'actions de prévention et d'accompagnement social.

Grille d'évaluation – Indications de correction

<p>Analyse des interactions entre contexte et processus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des éléments clefs du contexte du processus étudié - Caractérisation des principales étapes du processus - Mise en évidence des interactions entre le contexte et le processus 	<p>6 ou 7 (Selon les sujets)</p>	<p>Eléments clés du contexte national : Baromètre CSA : « 1 français sur 4 n'arrive pas à boucler ses fins de mois » Loi Garot contre gaspillage alimentaire : 2016 ; Soutien de l'ANDES Contexte départemental : soutien du département Contexte local (commune de Jacou) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insee : 8,2% de taux de pauvreté à Jacou - aide alimentaire aux familles mise en place en 1994 par deux citoyens - création des jardins familiaux en 2009 - soutien de la commune au projet (3 élus, ; services techniques, CCAS) - Engagement d'associations (le « Verger du Carbet" par ex.) <p>Les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volonté de la municipalité depuis 1989 de subvenir aux besoins alimentaires des publics les plus fragiles - Enquête de terrain approfondie (types de public, nombre...) - Analyse des besoins sociaux - Création de partenariats - Recherche de soutien financier - Travaux de rénovation <p>Interactions contexte/processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> → une tradition de solidarité dans la commune (jardins familiaux, aide alimentaire) → 2 bénévoles « historiques » auxquels se sont joints de nouveaux → un porteur de projet : le CCAS → des acteurs travaillant en synergie (« longue concertation » entre CCAS, le département et la ville de Jacou) → une volonté d'impliquer les bénéficiaires → une évolution législative -loi Garot- (+ volonté des GMS de redorer leur image <i>-pas dans les docs-</i>)
---	---	--------------------------------------	---

			Choix socio-techniques	Déterminants
Analyse des choix socio-techniques	- Repérage des choix socio-techniques - Analyse des déterminants des choix socio-techniques	7 ou 8 (Selon les sujets)	Engagement fort du CCAS Investissement de 37 000 € pour la mise aux normes du local Diagnostic des besoins du territoire Recrutement d'un CESF	Volonté d'office un service public de proximité malgré une précarité très inférieure à la moyenne du département Soutien du département et de l'ANDES
			Ouverture d'une épicerie solidaire en libre-service Une partie du prix (entre 10 et 30%) à la charge des bénéficiaires Mise en place d'ateliers	Faire participer les bénéficiaires Limiter les pertes Passage d'une économie du don à une économie de la solidarité Objectif de favoriser l'insertion
			Longue concertation impliquant tous les acteurs concernés y compris les bénéficiaires Partenariats avec acteurs du territoire (GMS, associations...) Choix d'adhérer à l'ANDES Formation des bénévoles	Volonté d'une démarche partenariale Offrir un service de qualité
			Mobilisation de nombreux bénévoles	Réduire les coûts (mais choix risqué à long terme en cas de non renouvellement des bénévoles)